

Synthèse de l'étude menée par le Creai Centre-Val de Loire 2015 - 2016

Contexte et objectifs

L'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS) a souhaité disposer d'un état des lieux du fonctionnement des SAMSAH, de leur organisation, de leurs partenariats, mais également affiner cet état des lieux, en fonction des territoires de la région.

L'objectif de cette étude, réalisée d'avril 2015 à juillet 2016, a été de poser les questionnements suivants :

- Quel est le rôle de ces services, acteurs, dans le parcours des personnes ?
- Quel périmètre et quelles modalités d'intervention auprès des personnes accompagnées ?
- Quelles coopérations des SAMSAH, notamment avec les autres services à domicile ?
- Quelles passerelles entre les SAMSAH et les autres dispositifs sociaux, médico-sociaux et sanitaires ?

Méthodologie

Un comité de pilotage a été mis en place, avec l'ARS, des gestionnaires et services concernés, un Conseil départemental et une MDPH, le Gepso, l'Uriopss, animé par le Creai. La démarche s'est déroulée en 3 temps :

1. Une analyse documentaire
2. Une investigation par questionnaire auprès des 15 SAMSAH de la région Centre en avril 2015
3. La réalisation d'entretiens semi-directifs auprès : des directeurs de SAMSAH, de professionnels travaillant dans les SAMSAH, de partenaires, de l'ensemble des Départements et des MDPH de la Région.

Des premiers services d'accompagnement aux SAMSAH : Les premiers services d'accompagnement à domicile (services expérimentaux) pour les personnes en situation de handicap se sont développés dans les années 1970 en vue de proposer une « nouvelle » réponse aux personnes en situation de handicap, pour une aide pour les tâches quotidiennes et des activités diverses leur permettant de sortir de leur isolement.

Ces services, aujourd'hui « appelés » Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), sont nés dans le prolongement des services de suite des CAT (ESAT) et des Instituts médico-professionnels (IMPro).

Initialement créés pour des personnes en situation de handicap présentant une déficience intellectuelle désireuses de vivre dans un logement autonome, ces services à domicile se sont progressivement développés en direction d'autres publics et certains ont élargi leur « champ » d'intervention, avec une approche globale de l'accompagnement dans tous les domaines de la vie de la personne en situation de handicap et au regard de 2 champs (social et médical). La volonté était aussi, en permettant le maintien à domicile, de proposer une *alternative à l'admission en institution* pour les personnes accompagnées.

L'ensemble de ces services à domicile se sont fortement développés au début des années 2000 (handicap moteur, troubles psychiques) souvent à l'origine de familles, proches de personnes en situation de handicap pour lesquelles un accompagnement spécialisé conditionnait leur maintien ou leur accès à un logement « propre ».

La loi du 2 janvier 2002 a permis aux services d'accompagnement en milieu ouvert, médicalisés ou non, de trouver leur base légale dans l'article L.312-1-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Le développement de ces services s'est accentué avec leur reconnaissance législative dans le cadre de la loi du 11 février 2005 qui reconnaît deux types de services à domicile : les SAVS et les SAMSAH.

Institués par le décret n°2005-223 du 11 mars 2005¹, les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) sont donc des dispositifs qui sont relativement récents dans le paysage médico-social.

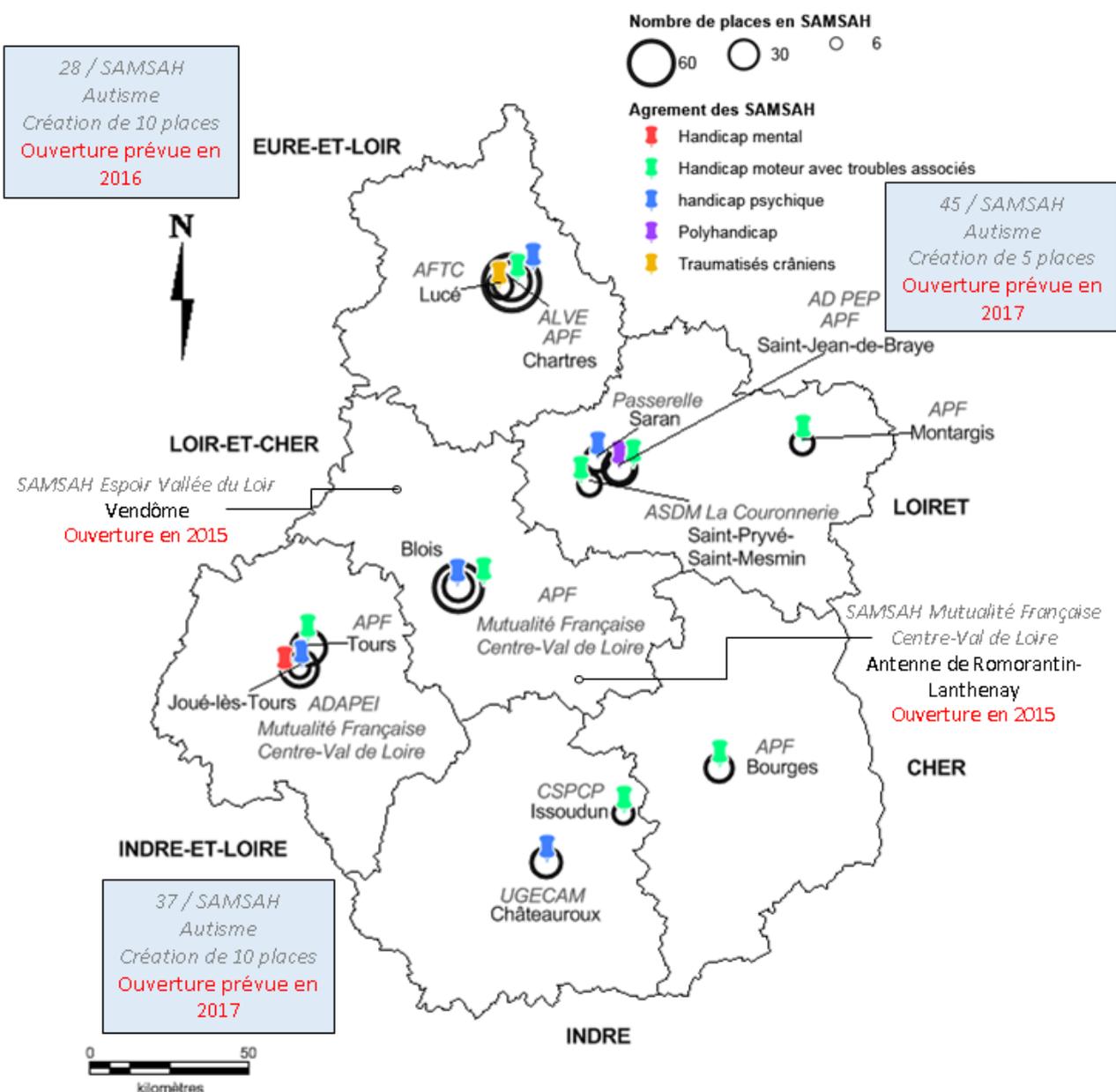
¹ Décret n° 2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

Ces services en milieu ordinaire visent à une plus grande autonomie des personnes. Il s'agit de contribuer à l'accès aux soins et à la réalisation du projet de vie des personnes en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, professionnels et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. En outre, par la reconnaissance « du handicap psychique », la loi de 2005 va permettre le développement de SAMSAH spécialisés dans le handicap psychique.

La création des SAMSAH a également été encouragée par les autorités tant au niveau national (Plan psychiatrie mentale 2005-2008 ; Programmes pluriannuels de création de places en établissements et services pour les personnes handicapées : 1999 à 2012) qu'au plan local (les PRIAC, SROS et plus récemment le SROMS de la région Centre-Val de Loire 2012-2016 dont une des actions est de « Renforcer le développement des services destinés à la prise en charge des personnes handicapées à domicile »).

En région Centre-Val de Loire, les quatre premiers SAMSAH ont ouvert entre 2004 et 2005, spécialisés en direction des personnes avec handicap moteur.

Les 15 SAMSAH existants au 31 décembre 2014, les ouvertures réalisées en 2015 et les appels à projets pour les SAMSAH en région Centre-Val de Loire selon leur agrément



Source : Enquête sur les SAMSAH - Réalisation CREAI Centre-Val de Loire, 2016

Les principaux constats

Au 31 décembre 2014, les 15 SAMSAH de la région Centre-Val de Loire affichent des fonctionnements différents, des modalités d'organisation variables et offrent des plateaux techniques spécialisés ou généralistes selon leur agrément et le public qu'ils accompagnent. Les extensions de places, la création de nouveaux SAMSAH et les appels à projets pour la mise en place de SAMSAH spécialisés dans l'autisme et les TED permettent de prendre en compte les besoins qui ont évolué vers la prise en charge de nouveaux publics en SAMSAH, ainsi que de pallier les délais d'attente (de 7 mois en moyenne en fin d'année 2014) pour être accompagné en SAMSAH. Cependant, des besoins subsistent dans certaines zones géographiques dans lesquelles les réponses apportées demeurent insuffisantes, et qui pourraient se traduire en places de SAMSAH. Ce constat renvoie également à la nécessité de trouver de nouvelles modalités pour accompagner les personnes en modulant les réponses, notamment par le biais des services d'aide à domicile, qui sont toutefois plus ou moins bien représentés selon les territoires.

Dans une logique de parcours des personnes, **les SAMSAH occupent une position centrale et facilitent la transition vers d'autres dispositifs** pour favoriser le maintien à domicile et assurer la continuité des soins. Ils peuvent aussi être amenés à poursuivre leur accompagnement au-delà de leur mission dès lors que la situation de la personne implique, par exemple, un étayage de son environnement pour le handicap psychique, une prise en charge sur le plus long terme dans le cas de traumatismes crâniens, de cérébro-lésions ou de polyhandicap. Certains SAMSAH qui ont les ressources nécessaires peuvent aussi accompagner la personne jusqu'à sa fin de vie, notamment lorsqu'une maladie évolutive nécessite une présence en continu du service.

Aujourd'hui, le rôle des SAMSAH de coordination ou d'intervention directe auprès des personnes accompagnées n'apparaît pas clairement délimité et varie en fonction des situations, de l'agrément des services et du public accompagné. La plus-value de ces services réside justement dans **la prise en compte des besoins à la fois en soins et en accompagnement social**, besoins qui varient en fonction du public accompagné, du type de handicap, et qui sont pris en charge de façon différenciée en fonction de l'histoire de chaque SAMSAH et de leur zone géographique d'intervention. La légitimation de l'intervention et de la coordination des SAMSAH nécessite cependant parfois d'être affirmée auprès de leurs partenaires.

Les SAMSAH n'ayant pas de vocation d'intervention pérenne auprès des personnes accompagnées, ils viennent en appui sur des compétences et des valeurs éthiques partagées avec les partenaires. Aussi, pour favoriser l'accès au droit commun des personnes, les SAMSAH s'appuient sur un réseau de partenaires, qu'il convient de développer et d'étoffer, pour faciliter le passage de relais mis en place lors de l'accompagnement en SAMSAH.

On le voit, les SAMSAH sont parties prenantes d'un accompagnement global des personnes, dans une logique systémique qui, compte tenu de l'évolution des politiques publiques, est amenée à se renforcer. La place et le rôle des SAMSAH dans ce nouveau paradigme est alors interrogée : s'ils s'y inscrivent de fait, en tant que services, ils conduisent des réflexions actuellement en région pour évoluer encore dans ce cadre, en mettant en cohérence les compétences et les ressources du territoire dans lequel ils interviennent, au cœur d'articulations et de coopérations qui auront vocation à devenir de plus en plus importantes à l'avenir.

Synthèse des pistes de réflexion

Des pistes de réflexion émergent. Elles sont regroupées en 5 thématiques.

Evolution de l'offre et des besoins sur les territoires

- ✓ Améliorer la connaissance des besoins sur certains territoires pour permettre de faire évoluer l'offre en SAMSAH et plus largement en services d'aide à domicile.
- ✓ Redéfinir l'offre en passant par des extensions de places ou des créations de SAMSAH ou d'antennes pour accompagner des publics cérébro-lésés, traumatisés crâniens, avec déficience visuelle ou auditive, avec handicap psychique ou avec autisme et TED.
- ✓ Favoriser une couverture des besoins du territoire régional, notamment dans les zones géographiques dépourvues d'offre de service à domicile.
- ✓ Travailler sur les freins à l'entrée et à la sortie en SAMSAH pour pouvoir passer d'un mode de gestion par place à une logique de parcours.

Orientation en SAMSAH

- ✓ Prévenir et anticiper les situations d'urgence par le biais d'un travail de coopération entre les acteurs médico-social et sanitaire.
- ✓ Eviter les ruptures dans les parcours en prévoyant les possibilités d'allers-retours des personnes déjà accompagnées en SAMSAH grâce à une certaine souplesse administrative au niveau de la MDPH.
- ✓ Proposer des solutions aux personnes en attente d'une place en SAMSAH pour éviter les ruptures dans les parcours des personnes, telles que par exemple l'accueil temporaire.

Prestations des SAMSAH : adaptation des plateaux techniques et des activités proposées

- ✓ Favoriser la complémentarité des compétences au sein des équipes pluridisciplinaires des SAMSAH.
- ✓ Former les professionnels en continu pour permettre leur adaptation aux évolutions du public accompagné.
- ✓ Développer les collaborations en repérant les compétences existantes et en favorisant le travail partenarial parmi les professionnels des SAMSAH de la Région.
- ✓ Valoriser l'expertise des SAMSAH spécialisés et polyvalents.
- ✓ Mettre en place des activités de proximité pour les personnes isolées.
- ✓ Prendre en compte l'évolution des problématiques d'accompagnement dans les SAMSAH, notamment au regard de nouveaux besoins qui sont apparus dans ces services pour les maladies évolutives, le handicap psychique, de maintien à domicile, mais aussi en termes de précarisation, d'augmentation des besoins à caractère social, de vieillissement des publics accompagnés.
- ✓ Poursuivre l'adaptation des pratiques professionnelles pour l'accompagnement des publics avec des troubles associés.
- ✓ Reconnaître la place des proches et faciliter leur implication.
- ✓ Développer et renforcer le soutien aux proches aidants (en individuel ou dans le cadre de rencontres collectives d'aidants) et permettre des temps de répit en facilitant les passerelles entre les SAMSAH et les accueils de jours et temporaires.

SAMSAH et parcours des personnes

- ✓ Valoriser le rôle exercé par les Equipes / Centres Ressources pour évaluer et accompagner une personne de manière ponctuelle ou sur une courte durée.
- ✓ Définir les modalités de coordination pour chaque situation avec les partenaires extérieurs pour délimiter le rôle de chacun lors de la mise en place de l'accompagnement.

L'après SAMSAH

- ✓ Pour les SAMSAH, poursuivre le questionnement autour de l'après SAMSAH et adapter leurs projets de service.
- ✓ Mettre en place des outils facilitant la prise de relais et dans, ce cadre, généraliser la possibilité d'aller/retour au SAMSAH.



Rapport disponible sur
le site du CREAI
Centre-Val de Loire :
www.creai-centre.org